



CHARTE DE PARTICIPATION

ALBA VILLAGE D'ARTISTES

FESTIVAL - 10/11 JUIN 2017

#DOSSIER DE CANDIDATURE

Alba Village d'artiste c'est une proposition **artistique, locale** et **conviviale** le temps d'un week end. Evénement permettant **de présenter des créations d'artistes professionnels ou amateurs** : --> Il s'agit de proposer des **expositions** dans divers lieux du villages : **privés, publics, cours, caves, jardins, rues**. Le parcours prend la forme d'une **promenade déambulatoire** pour le public visitant ce village classé. Au sein de l'association est formée une commission qui gère la sélection des oeuvres sur dossier et s'occupe de la logistique de l'événement.



DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

31 JANVIER 2017

RÉPONSES AUX CANDIDATS :

1ER MARS 2017

CONFIRMATION DE PARTICIPATION :

15 MARS 2017

- 1/ Tout artiste, professionnel ou amateur peut proposer sa candidature en remplissant le formulaire d'inscription et en y joignant des reproductions de ses oeuvres.
 - 2/ Sont admises les disciplines suivantes : *peinture/photographie/ sculpture (tout matériau)/installation/artisanat d'art* proposant des pièces uniques.
 - 3/ Les exposants sont sélectionnés pour la qualité plastique de leur travail. La commission veillera cependant à une présentation plurielle et variée en terme de médiums et de style.
 - 4/ Les exposants doivent être membres d'**A.V.A** au moment de l'exposition. Le montant de l'adhésion est fixé à *15 euros* par an pour 2017.
 - 5/ Nous ne demandons pas d'autre participation . A charge aux exposants de faire un don selon les ventes éventuellement réalisées.
 - 6/ Les artistes doivent présenter des *créations uniques et personnelles* et s'engagent à être présents pour toute la durée du festival. *Aucun type de revente n'est admise.*
- La vente d'oeuvres est possible dans la mesure où chaque exposant respecte les lois la concernant, notamment sur les plans fiscal et social. Durant le festival, si des contrôles venaient à être effectués par des personnes habilitées, l'exposant-vendeur doit pouvoir fournir la preuve qu'il est à jour de ses déclarations auprès de son organisme de tutelle : chambre des métiers et de l'artisanat, maison des artistes etc...
 - L'association **A.V.A** ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de manquements aux obligations des exposants-vendeurs.

ALBA VILLAGE D'ARTISTES

Tel : 06 83 57 48 90 _ Email : communication.ava@gmail.com

Un EVENEMENT ARTISTIQUE EN ARDÈCHE

le temps d'un week end.



7/ La sélection n'est pas automatiquement reconductible, elle n'est valable que pour une seule fois. Cette demande **sera matérialisée par l'envoi du formulaire de demande d'inscription complété dans les délais indiqués.**

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : le **31 Janvier** 2017.

--> Les candidats reçoivent une invitation à participer le **1er Mars**.

--> Les candidats sélectionnés doivent impérativement confirmer leur participation au plus tard le **15 Mars** en fournissant toutes les pièces demandées.

8/L'attribution nominative du lieu d'exposition se fait courant Mai et est communiquée à l'exposant début Juin. Les attributions se font en tenant compte de l'ensemble des exposants. Elles sont fermes et définitives en vue de l'édition d'un programme. L'attribution est faite par la commission AVA, les artistes ne doivent pas s'adresser directement aux propriétaires de locaux.

Dossier de candidature :

Qq lignes sur votre parcours artistique

Des photos de bonnes qualités d'oeuvres différentes et représentatives de votre identité artistique.

#Description du travail avec précisions sur les dimensions.

--> Merci de privilégier l'envoi des dossiers par mail :

communication.ava@gmail.com



9/ Les lieux d'expositions peuvent accueillir de 2 à 4 exposants. Les emplacements sont mis à disposition en l'état. **Tout le matériel nécessaire à l'exposition est à la charge exclusive de l'exposant (grilles, tables, éclairage, rallonge, ect.).** Les lieux disposeront tous d'un point électrique. La confirmation de participation vaut engagement à accepter les locaux fournis.

10/ L'association fournit un panneau nominatif ainsi qu'un badge au nom de d'exposant a mettre en évidence durant le festival.

11/L'accueil des artistes est prévu dès 8H (possibilité d'arriver et d'installer le vendredi soir si besoin) . L'installation est prévu entre 8h et 11H30. puis un vernissage convivial est organisé , moment de lancement du festival.

14/ Les artistes sont priés de respecter les heures d'ouverture des lieux au public : le **samedi de 14H à 20H** et le **dimanche de 10h à 18h.**

15/ En marge des expositions, sont organisés des ateliers /concerts et promenade contée dans le village. Il y a aura de plus possibilité de se restaurer sur place.



#Dossier de candidature à télécharger sur www.albaartistes.com